



SECRETARIAT GENERAL

SOUS-DIRECTION DE LA SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Paris, le

22 JAN. 2014

LES ACHATS INNOVANTS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE : LA COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La politique interministérielle visant à soutenir l'innovation par la mobilisation de la commande publique a été inscrite dans la mesure n° 32 du pacte de compétitivité adopté le 6 novembre 2012.

Le Gouvernement y fixe comme objectif que l'achat de produits ou de services innovants représente 2 % du volume des achats de l'État à l'horizon 2020.

La conférence sur les achats innovants du 11 avril 2013, réunissant services de l'État et entreprises innovantes, a symbolisé la mobilisation de l'ensemble des ministères.

Le comité interministériel de la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, puis la circulaire interministérielle relative à la modernisation des achats de l'État et de ses établissements publics du 31 juillet 2013 ont rappelé cet enjeu et le choix d'ouvrir la commande publique aux entreprises et aux PME.

Le 25 septembre 2013, le Premier ministre a demandé à chaque ministère de réexaminer ses processus et ses achats, afin de faire toute leur place aux entreprises innovantes. Chaque administration est chargée d'élaborer et de rendre publique sa feuille de route expliquant comment elle entend atteindre cet objectif et quelles sont ses priorités en termes d'innovation.

La nature de ses missions impose au ministère de la justice d'être en permanence très attentif aux évolutions technologiques ou en matière d'innovation sociale. La présente feuille de route retrace les domaines de son activité pour lesquels il sera, dans les trois années à venir, en attente de propositions de la part du secteur privé. Elle indique également l'organisation mise en place pour faciliter les relations et organiser la rencontre entre ces besoins et les offres des entreprises.

Le Responsable ministériel des achats,


Denis RIVIERE

1. Les missions du ministère de la justice

La Justice en France est administrée par un ministère, nommé aussi Chancellerie, dont le titulaire est le garde des Sceaux, ministre de la Justice. Le ministère comprend un Secrétariat général, une Inspection générale des services judiciaires et cinq directions.

Il assure plusieurs missions :

- préparation des textes de lois et des règlements dans certains domaines, comme le droit de la famille, la nationalité française, la Justice civile et la Justice pénale ;
- gestion des moyens de la Justice : personnel, équipements, constructions, informatique ;
- prise en charge des populations qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire : les mineurs délinquants ou en danger et les personnes placées sous main de justice ;
- définition et mise en œuvre des politiques publiques en matière de Justice : aide aux victimes d'infraction, politique pénale, lutte contre la criminalité organisée, accès au droit et à la Justice.

2. Les enjeux stratégiques en matière d'achat innovant du ministère de la justice

A. La Direction de l'Administration Pénitentiaire

- Amélioration des conditions des détenus

B. La Direction des Services Judiciaires (DSJ)

- Amélioration des expertises auprès des tribunaux
- Prévention de la récidive

C. La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ)

- *Pistes de travail à l'étude*

D. Fonctions support de l'administration centrale

Les fonctions supports et transverses de l'administration centrale sont animées par cinq services pilotées par le secrétariat général. L'enjeu lié à l'innovation concerne l'efficacité des fonctions supports dans quatre domaines : les systèmes d'information et de communication, les ressources humaines, le patrimoine immobilier et l'exemplarité en termes de fonctionnement courant.

- **Les ressources humaines** : la direction des ressources humaines s'est engagée dans une démarche ambitieuse de management et d'accompagnement des personnels dans le cadre de la réorganisation des sous-préfectures, de la mise en place des plates-formes Chorus et de toute restructuration des services à venir. Cette action est naturellement couplée avec un plan de formation de ces agents.

Les domaines d'innovation en matière de formation professionnelle concernent :

- le *e-learning* permettant de créer un dispositif simplifié pour réaliser des séquences pédagogiques animées ;
- la mise en place d'outils informatiques de partage de la programmation des actions de

- formation prévues et mises en œuvre par les différents responsables de formation ;
- le développement d'un système expert pour réaliser des évaluations différées en formation

La sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement des personnels souhaite de son côté mener des actions visant à l'amélioration de l'accompagnement individualisé des personnes handicapées.

- **Les systèmes informatiques** : la sous-direction des systèmes d'information et de la communication (SDIT) a la responsabilité globale de la conduite des projets d'évolution et d'exploitation des systèmes d'information et de communication (SIC) transverses du ministère. Dans son rôle de maîtrise d'œuvre et en relation avec les maîtrises d'ouvrage, elle met en œuvre les outils permettant d'améliorer la qualité de service aux citoyens. L'enjeu pour les années à venir est de répondre aux attentes fortes des utilisateurs, à l'explosion des usages des nouvelles technologies et de garantir la sécurité du système d'information alors que sa criticité est croissante.

Les projets de la SDIT peuvent se traduire par des achats innovants dans les domaines suivants :

- *l'amélioration de la qualité de service de l'administration envers les particuliers, les entreprises et les associations* : il s'agit de permettre la réalisation de démarches administratives en ligne (transmission d'informations, de documents, de paiements, création d'espaces collaboratifs) via tout type de supports (ordinateurs, téléphones mobiles, tablettes) en veillant à l'accessibilité des systèmes informatiques aux personnes handicapées (démarche de labellisation « SI accessible ») ;
 - *l'amélioration de l'efficacité de l'administration* par la dématérialisation des procédures internes, la création d'espaces de travail interactifs pour les agents et les services, le développement de la mobilité et des accès distants aux postes de travail, en garantissant la sécurité des systèmes et des échanges ;
 - *l'amélioration de la gestion des systèmes d'information* : la modernisation et la mutualisation des infrastructures techniques doit permettre d'en améliorer la gestion : rationalisation des postes de travail (virtualisation, homogénéisation, ...), des plates-formes d'hébergement (virtualisation, optimisation des flux, réduction des coûts d'énergie...), des équipements de communication et du patrimoine applicatif.
- **Le patrimoine immobilier et le fonctionnement courant** : Deux types de problèmes liés aux bâtiments sont particulièrement visés : l'hétérogénéité du parc immobilier (locatif et domanial) et des outils budgétaires; l'obsolescence inévitable des bâtiments et des équipements (cycle de vie).

Les besoins d'innovation concernent :

- *les outils et/ou systèmes d'information de type GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) et GED* : le télépilotage des bâtiments, les équipes de maintenance en mode « nomade » ;
- *les étiquettes dites intelligentes (RFID ou NFIC, ...)* ;
- le ministère envisage d'avoir *une carte d'identité de chaque bâtiment* pour pouvoir stocker toutes les décisions de maintenance, d'entretien, mais également optimiser et planifier la maintenance préventive et curative, les moyens techniques et humains, la gestion des stocks de pièces de rechange, les documentations et avoir une approche en coût global (TCO) ;
- le ministère est également engagé dans une politique *d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments*.

Concernant le fonctionnement courant, les domaines d'innovations sont recherchés dans *l'ergonomie des postes de travail et la facilitation de la communication avec l'extérieur.*

3. La gouvernance de la fonction achat innovant au ministère de la justice est intégrée a la politique des achats ministérielle

A. L'achat innovant au comité ministériel des achats

La politique ministérielle en matière d'achats innovants est un point permanent de l'ordre du jour du comité ministériel des achats. Elle constitue un enjeu de performance du plan d'achat annuel ministériel.

B. Désignation d'un correspondant au sein de chaque direction

Un réseau de correspondants a été constitué. Chaque correspondant est le garant au sein de chaque direction de la mise en œuvre de la politique d'achats innovants.

C. Utilisation du portail interministériel mise en place par le SAE permettant au ministère de la justice de communiquer ses besoins en matière d'innovation et aux entreprises de proposer leur solution

Avec ce site, le ministère peut assurer une visibilité de sa politique achat auprès des entreprises et plus particulièrement des PME innovantes. Les entreprises peuvent y déposer leur offre de produit ou de service innovant.

La Mission achats placée auprès du responsable ministériel des achats est chargée d'organiser la mise en relation de la demande avec ces offres déposées.

RÉSEAU DES « CORRESPONDANTS DE L'INNOVATION » DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Direction d'administration centrale	Prénom Nom
DAP	Karim Takeznount
SG	Stéphane Baudoux
DPJJ	Christine Fraissinet
DSJ	Philippe Gobert